



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

**N°18**  
7 JUIN 2023

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DÉCLARATION DE  
JOCELYNE CABANAL, SECRÉTAIRE NATIONALE DE LA CFDT  
JACQUES LAGER, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA FEDERATION CFDT INTERCO OLIVIER  
GUVARCH, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA FÉDÉRATION CFDT DES SERVICES ÉVE  
RESCANIÈRES, SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE LA FÉDÉRATION CFDT SANTÉ- SOCIAUX  
HELENE IBANEZ, SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE LA FÉDÉRATION CFDT PSTE

## METIERS DE LA PETITE ENFANCE

# Pour la garantie d'un socle social, la CFDT s'engage !

En décembre 2022, le ministre des Solidarités avait lancé une mission IGAS afin de poser les jalons d'un socle social commun dans le secteur de la petite enfance. Il envisageait de conditionner son soutien financier au secteur à des conditions de convergence des conventions collectives.

La CFDT avait reconnu cette démarche et avait dit chiche !  
Chiche pour un financement de mesures sur l'ensemble du secteur sous conditions d'un cadrage pour garantir que les salariées soient bien les bénéficiaires !  
Chiche pour un engagement des organisations employeurs pour faire un état des lieux et assurer une couverture conventionnelle de qualité pour toutes les salariées !  
Chiche à la prise en compte des conditions de travail et l'amélioration de la qualité de vie au travail et à la formation des salariées !

**Après plus de 3 mois d'échanges, la CFDT a participé à la réalisation de cet état des lieux. Ce que disait la CFDT depuis longtemps est enfin reconnu et notamment, l'éclatement de ce secteur, comme la nécessité de faire converger les droits des salariées afin de les faire progresser. Aujourd'hui, plus de 30 000 salariées ne sont toujours pas couvertes par une convention collective : c'est une urgence !**

**Cet état des lieux a permis un accord des partenaires sociaux. Il sera présenté aujourd'hui au ministre et précise que les organisations signataires s'engagent à permettre l'application d'une convention collective à tous les salariés.**

### SERVICE DE PRESSE

TÉL : 01 42 03 80 12  
presse@cfdt.fr

DOMINIQUE PRIMAULT  
Attaché de Presse

VALÉRIE MALET  
Assistante

De même, on constate que les besoins de revalorisations salariales traversent les différents modes d'accueil (collectif comme individuel), et les différents statuts (privé comme public).  
**Les organisations signataires s'engagent à faire converger progressivement les salaires vers ceux de la convention collective la plus favorable. La CFDT soutient cette mesure qui doit conduire à faire évoluer les entrées et progressions de grille de chacun des emplois.**

Deux points seront discutés dans un deuxième temps et devront obtenir un soutien de l'Etat :

La CFDT insiste pour que la reprise d'expérience fasse partie des garanties dans le parcours des salariées en cas de changement de cadre d'exercice ou d'employeur. De même, une mesure salariale d'urgence favorable au pouvoir d'achat n'a pas pu être déterminée alors que c'est un point prioritaire pour répondre au problème d'attractivité et lutter contre la pénurie actuelle.

Enfin, la formation de toutes les salariées, les conditions de travail et la qualité de vie au travail seront aussi au menu des travaux prévus dans le cadre d'un accord de méthode pour ces transformations.

Si cette première étape de négociations a surtout concerné le volet privé (associatif comme lucratif), la CFDT insiste pour que les professionnelles du secteur public ne soient pas oubliées, elle a d'ailleurs permis que le texte intègre une phase de négociations les concernant.

**Aujourd'hui les partenaires sociaux du secteur de la petite enfance ont fait « le job », à l'Etat de prendre ses responsabilités pour une effectivité de cet accord !**



@CFDT



/la.CFDT



CFDT

CFDT.FR